

Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

SOMMAIRE

Informations générales	2
Suite de l'édito.....	2
M-1 avant les élections européennes	2
Le Comité des Régions fête ses 15ans	3
Agriculture et développement rural	3
Qualité, Régions sans OGM et développement rural : la Basse-Normandie active dans les réseaux européens	3
Pêche	4
Livre vert sur la réforme de la politique de la pêche	4
Compétitivité, Recherche et Innovation	5
« ERASMUS pour jeunes entrepreneurs »	5
Energie / Environnement	5
Livre blanc sur l'adaptation au changement climatique	5
Utiliser le FEDER pour l'efficacité énergétique des logements.....	6
Emploi/ Affaires sociales	6
Les régions européennes face à la crise du secteur automobile.....	6
Appels à propositions	8

Agenda

14 et 15 mai, Santander (Espagne) : assemblée générale de la Commission Arc Atlantique de la CRPM (présidée par la Basse-Normandie)
7 juin, France : élections européennes
11 juin, Bruxelles : info-day sur le programme Culture
18 et 19 juin, Bruxelles : 2^{ème} réunion du Comité des Régions consacrée aux régions face à la crise du secteur automobile
19 juin, Caen : visite du Commissaire européen Jacques Barrot à l'occasion de l'inauguration officielle de l'Institut International des Droits de l'Homme
22 juin, Paris : info-day national sur le programme Life+
23-26 juin, Bruxelles : semaine verte organisée par la Commission européenne

Le mois de l'Europe n°28

Mai 2009

Rencontre entre des Présidents de régions françaises et le Président de la Commission européenne



A. Zeller (Président de la Région Alsace), J. Barrot (Commissaire « Justice, Liberté et Sécurité »), D. Hübner (Commissaire « Politique régionale »), M. Malvy (Président de la Région Midi-Pyrénées), JM. Barroso (Président de la Commission), A. Rousset (Président de la Région Aquitaine), C. Gewerc (Président de la Région Picardie), D. Percheron (Président de la Région Nord Pas de Calais), L. Beauvais (Président de la Région Basse-Normandie), Jean-Yves Le Drian (Président de la Région Bretagne)

Le 7 avril dernier, José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, recevait à déjeuner plusieurs Présidents de Régions françaises, comme il s'y était engagé lors d'une précédente rencontre le 4 juin 2008.

Lors de ce déjeuner, auquel participaient également Danuta Hübner, la Commissaire en charge de la politique régionale et Jacques Barrot, le Commissaire français en charge du portefeuille « Justice, Liberté et Sécurité », José Manuel Barroso et les présidents des Régions françaises ont principalement évoqué la crise économique et financière, et le plan de relance de l'Union européenne (cf. [Le mois de l'Europe n°24](#), novembre 2008).

Informations générales

Suite de l'édito

Les présidents de Région ont notamment insisté sur trois points :

- la nécessité **d'obtenir pour l'après-2013 un budget plus ambitieux pour l'Union européenne** (N.B. : d'un montant total de 864 Mds €, le budget de l'UE pour 2007-2013 représente à peine 1% du PIB communautaire : c'est le résultat des difficiles négociations entre les Etats membres), ceci pour garantir le maintien d'une politique régionale européenne (donc de crédits FEDER) pour l'ensemble des régions européennes, donc y compris les régions « riches » comme les régions françaises
- l'urgence de la mise en place d'une réelle **politique industrielle européenne**, illustrée par la crise du secteur automobile et la juxtaposition de mesures nationales, tels que les différents systèmes de prime à la casse (mis en place dans 12 Etats membres).
- la nécessité de **rendre plus flexible l'encadrement communautaire des aides d'Etat** (N.B. : une aide d'Etat est un avantage accordé à une entreprise par une autorité publique) notamment pour les dispositifs de capital investissement et de capital risque.

Le Président Laurent Beauvais a profité de cette rencontre pour inviter José Manuel Barroso à se rendre en Basse-Normandie, et plus précisément au Mont-Saint-Michel. Après Danuta Hübner (politique régionale) en juillet 2007, Joe Borg (pêche et affaires maritimes) en février 2009, Jacques Barrot (Justice, Liberté, Sécurité) (à l'occasion de l'inauguration officielle de l'Institut International des Droits de l'Homme à Caen le 19 juin), ce pourrait donc être au tour du Président de la Commission européenne de visiter notre belle région....affaire à suivre !

M-1 avant les élections européennes



D'ici moins d'un mois les électeurs européens seront appelés aux urnes pour élire les 736 membres du Parlement européen dont 72 députés français. En France,

le scrutin aura lieu le 7 juin. Créé en 1958 et élu au suffrage universel direct pour la première fois en 1979, le Parlement européen a vu ses pouvoirs considérablement accrus en l'espace de 50 ans, passant du statut d'organe consultatif à celui de véritable codécideur (pour plus d'informations sur les pouvoirs actuels du Parlement cf. [Le mois de l'Europe n° 24](#)).

Lors des négociations sur la Directive « Services », par exemple, le Parlement européen a supprimé le principe du pays d'origine que proposait le texte initial de la Commission. Il a également réduit le champ d'application de la directive en excluant les services sociaux, les services de santé ou encore l'aide sociale.

La législature 2009-2014 devrait marquer une nouvelle étape dans ce processus, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (N.B. : pour l'instant toujours suspendue aux résultats du second référendum en Irlande).

En effet, le Traité de Lisbonne étend la procédure de codécision à de nouveaux domaines comme la politique agricole commune, la politique de cohésion, la politique commune de la pêche, mais aussi la politique commerciale, l'immigration légale, la coopération judiciaire pénale et la coopération policière.

Rebaptisée « procédure législative ordinaire » par le Traité de Lisbonne, la procédure de codécision met le Parlement européen sur un pied d'égalité avec le Conseil (donc les Etats membres) pour le vote d'un texte.

Jusqu'alors, les actes législatifs dans les domaines cités ci-dessus étaient adoptés selon les règles de la consultation ou de la coopération. La coopération permet au Parlement d'amender ou de rejeter un texte mais le Conseil peut contourner la décision du Parlement par un vote à l'unanimité.

Sur le plan budgétaire, le Traité de Lisbonne permet au Parlement de faire jeu égal avec le Conseil sur l'adoption de l'ensemble du budget. Actuellement c'est le Conseil qui décide des dépenses dites « obligatoires » c'est-à-dire des dépenses induites par les textes des traités (ex : les aides directes de la PAC) soit la moitié du budget européen.

Afin de politiser les institutions européennes, le Traité de Lisbonne prévoit que le Président de la Commission soit élu par le Parlement sur proposition du Conseil. La Commission devrait ainsi refléter la couleur de la majorité politique du Parlement.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

Le Président actuel du Parlement européen est l'Allemand Hans-Gert Pöttering, issu du Parti Populaire Européen (PPE – conservateur).

Plusieurs Commissaires européens sont candidats aux élections du Parlement européen. Il s'agit de Viviane Reding (Société de l'information et médias), tête de liste au Luxembourg, Danuta Hübner (Politique régionale), tête de liste à Varsovie et Meglena Kuneva (Protection des consommateurs), tête de liste en Bulgarie. Toutes trois prendront un congé le temps de la campagne, à partir de la mi-mai. L'intérim sera assuré par les Commissaires restant en poste.

→ Plus d'informations :

➤ [Site du Parlement sur les élections](#)

Le Comité des Régions fête ses 15ans

Créé en 1992 par le Traité de Maastricht, et installé en 1994, le Comité des Régions (CdR) vient de fêter les 15 ans de sa session constitutive. Au fil des réformes instaurées par les Traités d'Amsterdam (1997), de Nice (2001) et bientôt de Lisbonne, la place du Comité des Régions a été confortée et il se considère lui-même aujourd'hui comme une « quasi-institution ».



L. Van den Brande

Le Comité des Régions est un organe consultatif qui représente les collectivités locales et régionales de l'Union européenne. Il est composé de 344 membres titulaires et d'autant de suppléants nommés pour 4 ans. Le Traité de Lisbonne prévoit d'allonger ce mandat à 5 ans afin de l'aligner sur ceux de la Commission et du Parlement.

Le CdR est dirigé par un Président élu pour deux ans. Le Président est actuellement M. Luc Van den Brande, ancien Président de la Région flamande. Il a succédé à Michel Delebarre, Maire de Dunkerque.

Les membres du Comité des Régions se rassemblent par groupes politiques. Ils sont nommés par le Conseil des ministres de l'UE sur proposition des Etats membres, chaque Etat disposant d'un nombre de siège déterminé (24 pour la France). La délégation française est composée à 50% d'élus régionaux, 25% d'élus départementaux et 25% d'élus communaux. Elle reflète également l'équilibre politique du pays. La

délégation française est composée par le gouvernement sur proposition de l'Association des maires de France (AMF), de l'Assemblée des départements de France (ADF) et de l'Association des régions de France (ARF).

Depuis le traité d'Amsterdam, la Commission et le Conseil ont l'obligation de consulter le Comité sur les dix thèmes directement liés aux responsabilités des collectivités locales et régionales : éducation, formation professionnelle et jeunesse, culture, santé publique, réseaux transeuropéens de transports, de télécommunications et d'énergie, politique régionale, environnement, politique de l'emploi, fonds social européen, coopération transfrontalière et transports. En dehors de ces thèmes, le Conseil et la Commission peuvent consulter le Comité des Régions lorsqu'ils le jugent nécessaire. De son côté, le Comité peut rendre des avis de sa propre initiative sur des sujets comme l'agriculture ou la politique urbaine. Il peut aussi adopter des résolutions sur les questions d'actualité. Les avis du Comité des Régions sont préparés par des commissions thématiques, au nombre de six, et adoptés lors des assemblées plénières.

Le Traité de Lisbonne offre au Comité des Régions un rôle nouveau en lui reconnaissant le droit de saisir la Cour de Justice européenne en cas de violation du principe de subsidiarité ou pour défendre ses propres droits.

Actuellement, la Basse-Normandie n'a aucun membre au Comité des Régions. Espérons que cela change bientôt. Le prochain renouvellement aura lieu en 2010.

→ Plus d'informations :

➤ [Site du Comité des Régions](#)

Agriculture et développement rural

Qualité, Régions sans OGM et développement rural : la Basse-Normandie active dans les réseaux européens

► AREPO



L'association des régions européennes des produits d'origine (AREPO) a tenu son

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

assemblée générale le 28 avril à Bruxelles. A cette occasion a été présenté le rapport d'activité de l'année 2008, qui fut marquée par la contribution de l'AREPO au Livre vert sur la qualité et son travail sur le bilan de santé de la PAC. Ces activités ont permis à l'AREPO d'acquiescer une reconnaissance auprès de la Commission et plus particulièrement de Mme Fischer Boel, Commissaire à l'agriculture, mais aussi auprès de la Présidence Tchèque qui a invité l'AREPO à organiser l'une des 3 sessions thématiques de sa conférence sur la politique de qualité qui s'est tenue à Prague les 12 et 13 mars. Au cours de cet événement, la Commission a présenté les premiers résultats du Livre vert sur la qualité auquel avait contribué la Basse-Normandie (cf. [Le mois de l'Europe n°27](#)). L'AREPO souhaite continuer ce travail de lobbying en 2009, notamment à l'occasion de la publication par la Commission européenne d'une communication sur la qualité (dans le prolongement du Livre vert) prévue pour le 27 mai. L'AREPO travaillera sur ce sujet en partenariat avec d'autres organisations comme OGM free ou l'association des régions viticoles (AREV). Les modalités pratiques de cette coopération restent à déterminer. A noter, le site internet de l'AREPO www.arepoquality.eu, en construction pour l'instant, devrait être opérationnel prochainement.

► « OGM free »

Le réseau « OGM free » (Régions sans OGM) prépare sa prochaine conférence européenne pour début 2010, conférence à laquelle la Basse-Normandie participera en tant qu'organisatrice aux côtés de dix autres régions. OGM free est un réseau de régions européennes qui souhaitent promouvoir une agriculture sans OGM. La conférence s'annonce dans un contexte favorable. En effet, l'Allemagne vient d'interdire la culture du maïs MON810, le seul OGM qui soit homologué pour la culture en Europe et déjà interdit dans cinq autres pays européens dont la France. La Commission Barroso, pro-OGM, souhaitait obliger les Etats membres à lever leurs interdictions et à autoriser deux nouveaux types de maïs OGM mais suite à la décision de l'Allemagne, elle a indiqué qu'elle allait « réfléchir ».

Toutefois, les OGM restent très présents dans l'agriculture européenne, dans le domaine de l'élevage. La filière de la volaille et dans une moindre mesure celle du porc, fonctionnent avec des produits OGM d'importation. A travers des



événements comme la conférence de 2010, OGM free s'engage pour l'émergence d'une filière d'alimentation animale sans OGM.

► Ruract

Le réseau Ruract, qui regroupe 50 régions européennes désireuses de promouvoir le développement des zones rurales, a organisé sa première bourse aux partenariats le 30 avril. Cet événement a permis de lancer les premiers échanges de bonnes pratiques entre les régions membres. Membre du réseau, la Basse-Normandie avait été invitée à cet événement afin de présenter à d'autres régions la Charte partenariale régionale sur la démographie médicale. Cette charte formalise l'engagement des différents partenaires (Région, Etat, Union régionale des médecins libéraux...) dans la création des pôles de santé libéraux et ambulatoires à l'échelle des bassins de vie. La Wallonie qui souffre elle aussi d'une pénurie de médecins en zones rurales s'est montrée très intéressée par la démarche. L'échange entre les deux régions pourrait se poursuivre par une visite des représentants wallons en Normandie afin qu'ils puissent rencontrer les acteurs locaux participant à la création des pôles de santé.



→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Site de RURACT](#)

Pêche

Livre vert sur la réforme de la politique de la pêche



La Commission a présenté le 22 avril un Livre vert sur la réforme de la politique commune de la pêche. Le Livre vert part du constat de la surexploitation et de l'épuisement des ressources halieutiques européennes. Malgré la réforme de la politique commune de la pêche (PCP) en 2002, la capacité de la flotte européenne reste supérieure aux ressources, ce qui se traduit par un manque de rentabilité économique pour la plupart des pêcheurs. La Commission identifie 5 défaillances structurelles de la PCP. Pour chacune d'entre elles, elle suggère des pistes de réformes, sur lesquelles les différents acteurs du secteur

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

peuvent se prononcer en prenant part à la consultation publique ouverte jusqu'au 31 décembre 2009.

Ces 5 défaillances sont :

- la surcapacité des flottes,
- des objectifs stratégiques flous,
- un mécanisme institutionnel encourageant une vision à court terme,
- un cadre qui ne responsabilise pas suffisamment le secteur,
- un manque de volonté politique pour faire respecter la réglementation et un faible respect de cette réglementation par le secteur.

Parmi les pistes proposées par la Commission pour remédier à ces lacunes figurent le recours accru aux droits de pêche transférables, la possibilité de favoriser la création d'emplois de substitution dans les communautés côtières plutôt que de préserver l'emploi dans le secteur de la pêche, l'instauration de systèmes de gestion régionaux spécifiques (à l'échelle des régions marines), l'autogestion qui permettrait de donner plus de responsabilités au secteur (les autorités publiques se contenteraient de définir les objectifs à atteindre) ou encore la possibilité de conditionner l'accès aux financements communautaires à la mise en œuvre effective par les Etats membres de leurs responsabilités en matière de contrôle.

La Commission européenne devrait proposer un nouveau règlement fin 2010 ou début 2011.

→ Plus d'informations :

- [Livre vert sur la réforme de la politique de la pêche](#)

Compétitivité, Recherche et Innovation

« ERASMUS pour jeunes entrepreneurs »



Le programme « ERASMUS pour jeunes entrepreneurs » est un projet pilote initié par la DG Entreprises et Industrie de la Commission européenne. Il vise à aider les nouveaux entrepreneurs à acquérir des compétences de gestion d'une PME en passant du temps dans une entreprise dans un autre pays européen. Le programme

contribue ainsi à l'échange d'expériences entre entrepreneurs au-delà des frontières. Il permet aussi l'identification de partenaires commerciaux potentiels dans d'autres pays européens.

Qui peut participer ?

- Les nouveaux entrepreneurs (personnes qui envisagent sérieusement de créer leur propre entreprise et celles qui se sont lancées au cours des trois dernières années), dans le but de se former auprès d'un entrepreneur situé dans un autre pays européen
- Les entrepreneurs expérimentés qui souhaitent accueillir un entrepreneur motivé et établir potentiellement une relation commerciale avec la future entreprise basée dans un autre pays de l'UE
- Les structures soutenant les entrepreneurs et le développement de l'entreprenariat (chambres de commerce, incubateurs, agences de développement, etc.) participent en tant qu'organisations intermédiaires qui sélectionnent les entrepreneurs intéressés et les mettent en relation.

Les entrepreneurs (nouveaux et expérimentés) intéressés par ce programme d'échanges doivent manifester leur intérêt et déposer leur candidature sur le site www.erasmus-entrepreneurs.eu.

Les nouveaux entrepreneurs reçoivent une bourse leur permettant de financer leur séjour d'une durée comprise entre un et six mois (possibilité de diviser en plusieurs séjours d'au moins une semaine).

Pour participer, les structures intermédiaires doivent répondre à [l'appel à projets](#) en cours (clôture : le 29 mai). Le programme « ERASMUS pour jeunes entrepreneurs » fonctionne depuis l'année dernière, grâce à l'action de 105 structures intermédiaires actives pour le moment.

Energie / Environnement

Livre blanc sur l'adaptation au changement climatique



La Commission a publié le 1^{er} avril dernier un Livre blanc sur l'adaptation au changement climatique. Ce Livre blanc fait suite au Livre vert et à la

consultation sur l'adaptation ouverte de juin à décembre 2007. Le Livre vert a permis d'identifier les secteurs prioritaires et les niveaux de gouvernement auxquels les mesures doivent être prises.

Le Livre blanc reprend ces résultats et propose une stratégie d'adaptation en deux temps avec une première phase préparatoire de 2009 à 2012 puis une phase de mise en œuvre à partir de 2013. La phase préparatoire a pour objectif de renforcer et mutualiser les connaissances sur le changement climatique et l'adaptation, intégrer l'adaptation dans les politiques européennes et prévoir les instruments notamment financiers, nécessaires à une mise en œuvre effective des mesures d'adaptation. La Commission souhaite donner la priorité aux mesures d'adaptation dites « sans regret » c'est-à-dire qui auront des effets positifs sur l'environnement et l'économie quelle que soit l'évolution du climat. Les mesures d'adaptation qui permettent en même temps de limiter le changement climatique seront également privilégiées.

La stratégie proposée par la Commission est un cadre européen évolutif et non pas un plan d'action. Le Livre blanc est destiné avant tout à lancer une discussion sur le sujet et à faire prendre conscience du caractère indispensable et urgent de l'adaptation. Les températures ont en effet augmenté de 0,6°C au XXe siècle et les scientifiques prévoient une nouvelle hausse de 1 à 6°C d'ici 2100, par rapport à 1990. Les actions doivent être entreprises à l'échelle nationale et régionale, les conséquences du changement climatique étant très diverses d'un territoire à un autre.

Le Livre blanc identifie également 3 secteurs prioritaires qui font l'objet de documents de travail propres. Il s'agit de l'agriculture, la santé, l'eau et les zones maritimes et côtières.

[→ Plus d'informations :](#)

- [Communiqué de presse de la Commission sur le Livre blanc](#)

Utiliser le FEDER pour l'efficacité énergétique des logements



Il sera bientôt possible d'utiliser des crédits du FEDER pour améliorer l'efficacité énergétique des logements. Cette mesure de modification du règlement du FEDER,

proposée par la Commission européenne, notamment à la demande de la France, a été adoptée par le Parlement européen en assemblée plénière le 2 avril puis par le Conseil le 5 mai.

Le règlement FEDER modifié dispose désormais que « dans chaque Etat membre, les dépenses relatives aux améliorations de l'efficacité énergétique et à l'utilisation des énergies renouvelables dans les logements existants sont éligibles » dans la limite d'un plafond de 4% de la contribution totale allouée à chaque Etat membre au titre du FEDER. Les catégories de logements éligibles seront déterminées individuellement par les Etats membres.

Cependant, il est important de noter que le budget du FEDER ne sera pas modifié. Le nouvel amendement permet juste aux Etats membres de réorienter leurs priorités vers l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Grâce à cette nouvelle mesure la Commission espère à la fois réduire la consommation d'énergie en Europe, le logement comptant pour 40% dans la demande finale d'énergie, et favoriser la relance dans le secteur du bâtiment.

La nouvelle règle sera applicable 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

[→ Plus d'informations :](#)

- [Communiqué de presse du Parlement](#)

[Emploi/ Affaires sociales](#)

Les régions européennes face à la crise du secteur automobile

Aux côtés d'autres régions françaises et européennes, la Basse-Normandie participait à la réunion organisée à Bruxelles au Comité des Régions le 22 avril dernier, consacrée à la crise du secteur automobile.

Sous l'impulsion du Président de la Région Bretagne, Jean-Yves Le Drian, le Comité des Régions a décidé de mettre en place un groupe dédié à la crise automobile, qui touche de plein fouet de nombreuses régions de l'UE. Les objectifs de ce groupe sont les suivants :

- évaluer l'impact de la crise du secteur automobile sur les territoires de l'UE
- évaluer la pertinence des dispositifs européens mis en place

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

- mettre en place un échange d'expériences entre régions.

Ces travaux conduiront à l'adoption d'une résolution politique du Comité des Régions lors de sa session plénière de juin.

Le secteur automobile européen en quelques chiffres : 780 Mds € de chiffre d'affaires ; plus de 250 lieux de production répartis dans 16 Etats membres ; 2 millions d'emplois directs et 12 millions d'emplois indirects ; 20 Mds € de crédits pour la R & D ; 50 équipementiers mobilisés pour la production d'une voiture.

Après l'audition des représentants des équipementiers et des constructeurs européens sur l'état alarmant du secteur automobile, cette 1^{ère} réunion du groupe avait pour objet de faire le point sur les dispositifs européens mis en place.

► la Commission européenne

Face à la crise globale, la Commission a réagi principalement en :

- préservant les conditions de fonctionnement du marché intérieur (concurrence libre et non faussée)
- amenant les gouvernements de l'UE à développer une vision convergente sur l'ampleur et les effets de la crise

Compte tenu des différences structurelles entre les économies des Etats membres, un plan unique de relance au niveau européen n'était pas envisageable, selon la Commission : l'essentiel des moyens de lutte contre la crise reste entre les mains des Etats membres.

Au total, les différents plans de relance des Etats membres de l'UE ont permis d'injecter 400 Mds € dans l'économie de l'UE, auxquels il faut ajouter l'apport (modeste : 5 Mds €) du budget européen et le volume des prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Concernant le secteur automobile en particulier, la Commission européenne a :

- assoupli temporairement le régime des aides d'Etat

- adopté des lignes directrices pour s'assurer que les différents dispositifs nationaux de prime à la casse (mis en place dans 12 Etats membres) ne faussaient pas la concurrence au niveau de l'UE
- facilité les conditions d'accès au Fonds social européen et au Fonds d'ajustement à la mondialisation.

La Commission insiste également sur l'importance de préparer l'avenir du secteur automobile, et de préserver malgré la crise les moyens de R & D (via notamment le 7^è PCRD ou les prêts de la BEI).

► la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

La BEI accorde déjà des prêts aux grands groupes automobiles depuis plusieurs années. Dans le contexte de la crise, un soutien renforcé aux projets de lutte contre le changement climatique et de transition vers une économie verte a été décidé, dont fait partie l'initiative « voitures vertes » (*European Clean Transport Facility*). Dans ce cadre, 8 Mds € (4 Mds € en 2009 et 4 Mds € en 2010), seront dégagés pour des prêts de la BEI à des projets de R & D visant la réduction de CO2, l'optimisation de l'efficacité des carburants, et l'industrie du transport collectif. Des entreprises de différentes dimensions, constructeurs ou équipementiers, peuvent être soutenues dans ce cadre.

Par ailleurs, la BEI a mis en place en 2007 avec la Commission européenne un instrument de partage du risque financier (*Risk Sharing Finance Facility*), pour aider au financement de projets particulièrement innovants. Cet instrument peut donc aussi être utilisé par le secteur automobile.

La prochaine réunion du groupe est fixée aux 18 et 19 juin prochains à Bruxelles. Elle sera consacrée à un débat autour des différents instruments européens mis à contribution pour soutenir le secteur automobile et les salariés victimes de la crise actuelle (fonds structurels, Fonds d'ajustement à la mondialisation et assouplissement de la réglementation en matière d'aides d'Etat).

Appels à propositions

Cette liste n'est qu'une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<i>Appels publiés</i>		
29/05/09	Programme-cadre Compétitivité et Innovation – Pilier « Entrepreneuriat et innovation » - ERASMUS pour jeunes entrepreneurs	lien
02/06/09	Programme-cadre Compétitivité et Innovation - Pilier « Appui stratégique en matière de TIC »	lien
25/06/09	Programme-cadre Compétitivité et Innovation – Pilier « Energie Intelligente Europe »	lien
30/06/09	Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – Charte universitaire Erasmus	lien
27/07/09	7^{ème} PCRD (Personnes) – partenariats et passerelles entre les entreprises et les universités	lien
14/08/09	Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – Soutien à la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation	lien
28/08/09	Institut européen de technologie – premières communautés de la connaissance et de l'innovation	lien
10/09/09	Programme-cadre Compétitivité et Innovation – « Eco-innovation »	lien
15/09/09	Life+ - protection de l'environnement (Info-day à Paris le 22/06/09)	lien